



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



AVEYRON  
PAYS D'EMOTIONS

## **COMMUNE DE SALMIECH**

### **DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

#### **ENQUETES PUBLIQUES D'INFORMATIONS CONJOINTES.**

## **Troisième enquête**

**Projet de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de la voie publique dans le bourg de Salmiech, le tour du château.**

*Enquêtes Publiques conjointes du mardi 11 août 2015 au mercredi 26 août 2015 inclus.*

## **CONCLUSIONS ET AVIS**

Commissaire enquêteur : Monsieur Roger CARCENAC  
Le Bourg  
12120 AURIAC LAGAST

Fait à Auriac Lagast, le 02 septembre 2015

## CONCLUSIONS MOTIVEES

### **1/. ORGANISATION ET DEROULEMENT GENERAL DE L'ENQUETE**

#### **Troisième enquête publique d'information, relative au projet de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de la voie publique dans le bourg de Salmiech, le tour du château.**

En son article 2, cet arrêté nous désigne comme commissaire enquêteur unique pour mener l'enquête ci-dessus précisée.

Cette consultation s'est déroulée sur 16 jours pleins et consécutifs, du mardi 11 août 2015 à 09h00 au mercredi 26 août 2015 à 17h00, dates incluses.

Les mesures de publicité par voies de presse et d'affichage ont été réalisées dans les conditions décrites par ailleurs au rapport d'enquête ; en attestent d'une part les parutions et le certificat d'affichage joints en annexe au rapport et d'autre part les constatations effectuées in situ par le commissaire enquêteur lors de ses déplacements et notamment le mercredi 29 juillet 2015..

Nous avons tenu deux permanences en mairie de SALMIECH dans les conditions de temps et de lieu prévues à l'article 4 de l'arrêté municipal portant organisation de l'enquête, rappelée ci-dessous :

- Mardi 11 août 2015 de 09 h00 à 12h00.
- Mercredi 26 août 2015 de 14h00 à 17h00.

### **Comme précisé au rapport d'enquête :**

. **quatre (4) personnes** ont déposé au registre d'enquête une requête , manifestant l'opposition au projet.

. **un requérant** a adressé en mairie de Salmiech un courrier à l'attention du commissaire enquêteur. Celui-ci, manifeste son opposition au projet.

## **2/. CONCLUSIONS – ELEMENTS FONDATEURS DE L'AVIS**

De l'étude du dossier soumis à enquête, de la reconnaissance des lieux, des entretiens qu'a eu le commissaire enquêteur avec les différents intervenants, en amont comme en aval de l'enquête et durant celle-ci, il ressort ce qui suit :

- les mesures réglementaires afférentes à la publicité ont été respectées, comme relaté au rapport d'enquête.

- **que le demandeur avait motivé sa demande**

- **que le secteur autour du château peut être considéré comme un patrimoine culturel de la commune de Salmiech.**

**Par le passé, les aménagements publics ont été réalisés par la collectivité et avec l'effort des riverains, tout en conciliant l'emprise du château, la mise à disposition d'une voie communale qui en fait le tour, et en laissant la place à la rivière CEOR qui coule dans ce même secteur.**

**Pour le stationnement de très rares emplacements ont pu être matérialisés sur l'espace public.**

**Le projet de déclassement de cet espace public donne une forte impression que celui-ci va handicaper le public pour manœuvrer**

avec un véhicule à l'entrée comme à la sortie du pont  
« monte dabale ».

Ce secteur de Salmiech , où de très nombreuses maisons sont  
habitées ont besoin d'être desservies avec facilité par les services  
de secours, d'incendie, t les prestataires de services et de  
livraisons.

- Que l'ensemble des riverains concernés par le projet ci-dessus, ont  
été avisés par lettre recommandée avec AR,

### AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

En conséquence de ce qui précède,

Après visite des lieux concernés par les différents documents  
constitutifs du dossier d'enquête.

Vu l'arrêté municipal **AR\_2015\_029** en date du 17 juillet 2015 de  
Monsieur le Maire de SALMIECH portant organisation de l'enquête  
relative au projet : **de déclassement en vue de  
l'aliénation d'une portion de la voie publique  
dans le bourg de Salmiech, le tour du château**

Vu le dossier d'enquête déposé en mairie de SALMIECH durant  
16 jours consécutifs, du mardi 11 août 2015 au mercredi 26 août  
2015 dates incluses,

- Considérant que les mesures de publicité annonçant la tenue de  
l'enquête ont été appliquées en toute conformité avec les textes de  
portée réglementaire, et en tout état de cause ont été suffisantes  
pour que les administrés en soient régulièrement avertis ;
- Considérant que le déroulement de l'enquête a respecté les textes  
normatifs en la matière et notamment les articles R 141-4 et  
suivants du Code de la voirie routière fixant les modalités de  
déroulement de l'enquête publique ;

- Considérant que le projet soumis au public a été régulièrement avertis par le conseil municipal préalablement à la mise à l'enquête (voir registre des délibérations du Conseil Municipal comme indiqué dans le rapport d'enquête): **Projet de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de la voie publique dans le bourg de Salmiech, le tour du château.**
  
- Considérant **que les quatre 'observations** au registre d'enquête, que la requête adressée par courrier au commissaire enquêteur, expriment des réserves fondées, valant opposition à l'ensemble du projet ci-dessus,
  
- **Nous, Roger CARCENAC, commissaire enquêteur** désigné par arrêté municipal AR\_2015\_029 du 17 juillet 2015 de Monsieur le Maire de SALMIECH, émettons l'avis qui suit sur le projet tel que défini dans le dossier soumis à l'enquête publique diligentée du 11 août 2015 au 26 août 2015 en application dudit arrêté :
  
- **Projet de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de la voie publique dans le bourg de Salmiech, le tour du château.**

## **AVIS DEFAVORABLE .**

Fait à AURIAC-LAGAST, le 02 septembre 2015

Le Commissaire-Enquêteur,

Roger CARCENAC

